

En application de l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Département publie chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées en précisant le nombre de femmes et d'hommes concernés par ces rémunérations.

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes ré	Nombre de f	Nombre d'hommes	Durée cumulée en nombre de mois
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2018	1 224 655,20 €	4	6	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2019	1 237 159,56 €	4	6	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2020	1 255 659,35 €	4	6	120